

12. JUN 1930

Kb

B.14.3.17.4 VH.

Berne, le 12 juin 1930.

ad JLI/CH. II/1405.

Felicqs.

Monsieur le Consul général,

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre lettre du 19 mai et nous avons pris connaissance avec intérêt de la note que le Bureau de Shanghai du Ministère chinois des Affaires étrangères vous a adressée, le 14 mai, au sujet de l'importation en Chine d'armes et de munitions destinées aux troupes nordistes.

./.

Nous avons reçu nous-mêmes, de la Légation de Chine à Berne, la note dont vous trouverez copie sous ce pli et dont la portée est analogue à celle de la communication qui vous a été faite. Nous nous sommes bornés à donner connaissance de cette note au Département fédéral de l'Economie publique.

Ainsi que vous le relevez, la question de savoir si le Gouvernement de Nankin pourra exercer un contrôle effectif sur les importations d'armes et de munitions destinées à ses adversaires ne saurait guère être résolue a priori. Elle présente peu d'intérêt pratique pour nous, car nous n'avons pas lieu de croire que des commandes d'armes et de munitions destinées à d'autres armées chinoises que celles du Gouvernement soient exécutées en Suisse.

Agréer, Monsieur le Consul général, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Annexe:

une copie de note.

Kl.

Le Chef

G. Z.

de la Division des Affaires étrangères

Au Consulat général de Suisse,

S h a n g h a i .

Dodis

